



Unir les associations pour développer les solidarités

Montpellier, le 4 mai 2020

Destinataires de ce courrier :

Mesdames et Messieurs les Président(es) et DGA des 13
Conseils Départementaux de la Région Occitanie

Monsieur le Directeur Général de l'ARS

Monsieur le Directeur Régional de la DRJSCS

Objet : Crise sanitaire Covid19 – Enjeux budgétaires et financiers

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice Générale Adjointe, Monsieur le Directeur Général Adjoint,
Monsieur le Directeur Général,
Monsieur le Directeur Régional,

Nous savons vos services intensément impliqués en cette période. C'est aussi le cas bien sûr des structures sociales, médico-sociales et sanitaires que nous fédérons, qui sont tout autant mobilisées pour faire face à la crise traversée depuis maintenant plusieurs semaines.

Nous avons eu l'occasion de vous relayer, de façon régulière, les préoccupations et initiatives de terrain à propos des organisations à adopter - et adapter -, ainsi que de souligner la nécessité d'un soutien financier desdites structures.

L'ordonnance du 25 mars et l'instruction afférente du 27 mars dernier prévoient la garantie générale du maintien des financements accordés - sous toutes formes - par les autorités de tarification pour tous les ESSMS et LVA, en cas de sous-activité, voire de suspension temporaire des accueils consécutives à la crise sanitaire. Ces textes ont ainsi permis de poser un cadre rassurant et bienvenu, mais qui ne répond malheureusement pas à toutes les interrogations des acteurs engagés. Ces derniers, plus que jamais déterminés à veiller à la santé et à la continuité des accompagnements des publics fragiles, nous font ainsi part de questionnements qui devront certainement trouver des réponses au niveau national mais dont il nous semble utile de vous tenir informés.

Sur le financement des surcoûts

Si des enquêtes de recensement commencent à être menées, si des initiatives de soutien substantiel de la part de Conseils Départementaux émergent, si une politique progressive de CNR est annoncée, rien n'est structurellement bâti, à ce stade, concernant les garanties de financements des surcoûts générés par la crise sanitaire actuelle et au sujet desquels de très nombreux adhérents nous alertent.

Si les structures touchées par le COVID sont impactées bien sûr, la problématique des surcoûts concernera l'ensemble des structures sociales, médico-sociales et sanitaires, en ce qu'elles ont toutes dû mettre en place des actions préventives (sectorisation des locaux, matériels...), faire face à des problématiques organisationnelles massives (élargissement des horaires et calendriers d'ouverture en MECS par exemple), mettre en œuvre des renforts en personnel (gestion de l'absentéisme, organisations chronophages...), et doivent aujourd'hui penser une phase complexe de déconfinement de manière la plus sûre possible .

Sur la garantie des financements comme sur la prise en compte des surcoûts, nous attirons l'attention sur l'importance que les décisions d'autorisation budgétaire et de tarification soient, malgré le contexte difficile pour nos services respectifs, prises selon des calendriers aussi proches possibles de l'habituel. Elles constitueront en effet à la fois une garantie de financement et le fait générateur des démarches d'exécution budgétaires (virements de crédits et demandes de décisions budgétaires modificatives), voire de recours. De même, et dans un second temps, il y aura lieu d'être particulièrement attentifs au processus et arguments de réformation et de reprise des résultats, dans un contexte de fluctuation importante des charges d'exploitation liée, cette année, à la crise que nous traversons.

Sur l'attention à porter à des enjeux tarifaires spécifiques

Nous souhaitons souligner, également, qu'un certain nombre de structures bénéficie de sources de financements émanant directement de l'utilisateur accompagné ; c'est par exemple le cas des EHPAD, pour la « partie hébergement ». Or, en cette période inédite, le taux de décès a malheureusement pu s'accroître, de sorte que des lits restent à l'heure actuelle inoccupés et, par voie de conséquence, non financés par le résident. Cette problématique est accentuée par les consignes nationales qui déconseillent toute nouvelle admission en EHPAD. Nous souhaiterions donc obtenir la garantie que les conséquences financières de cette inévitable sous-activité seront prises en compte, tant au niveau de l'hébergement que de la dépendance, y compris pour les établissements non habilités au titre de l'aide sociale départementale.

Il en va de même pour les SAAD, qui facturent directement un certain nombre de prestations aux usagers et qui souffrent par conséquent éminemment de la baisse d'activité. L'assurance de sauvegarde des niveaux de financements à leur égard serait particulièrement sécurisante.

Nous sommes, en outre, sollicités sur la possibilité de fongibilité des crédits émanant de différentes sources. Si la loi du 28 décembre 2015 autorise la fongibilité entre les sections soins et dépendance, le contexte exceptionnel nous semble devoir appeler un élargissement de ce principe à la section hébergement, afin notamment de résorber les effets délétères du sous-effectif ci-avant mentionné.

Sur l'attribution d'une prime CODID financée en sus du budget des établissements et services

Nous souhaitons enfin attirer votre attention sur le versement de la « Prime Covid », dont l'annonce par le Premier Ministre s'est suivie de fortes et légitimes interrogations - voire incompréhensions - de la part des professionnels du secteur social et médico-social. L'hypothèse du versement de cette prime auxdits acteurs du secteur serait actuellement en discussion entre le Gouvernement et les collectivités locales.

Dans l'attente de décisions que nous souhaitons favorables, il nous semble indispensable de vous indiquer qu'une telle prime doit pouvoir être financée par les pouvoirs publics en sus des budgets des ESMS, accordée à l'ensemble des professionnels en faisant fi des secteurs, des statuts ou des fonctions. Le contraire laisserait à penser que seuls les secteurs public et sanitaire auraient été pleinement engagés dans la gestion de cette crise, ce qui, vous le savez, n'est pas soutenable et susciterait une profonde incompréhension, au vu de la mobilisation exceptionnelle de tous dont nous sommes témoins chaque jour.

Sans préjudice d'ailleurs aux travaux de moyen et long terme sur l'attractivité salariale de ces métiers, nous vous souhaitons donc que cette prime puisse bénéficier à toutes celles et ceux qui se sont engagés avec abnégation (et quelle que soit l'autorité de contrôle et de tarification de la structure dont ils relèvent) dans le soin et l'accompagnement des plus vulnérables - fussent-ils ceux touchés ou non par le virus - en cette période inédite.

Nous vous remercions par avance du soutien de vos services et vous assurons de notre souhait de contribuer activement et positivement à l'élaboration de réponses appropriées aux besoins des publics vulnérables et aux acteurs qui les accompagnent.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale Adjointe, Monsieur le Directeur Général Adjoint, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Directeur Régional à l'assurance de notre haute considération.

Olivier HAMMEL,
Président de l'URIOPSS Occitanie

